

CARACTÉRISTIQUES DE L'INVESTISSEMENT

- **Qui peut souscrire** : toute personne physique ou morale.
- **Souscription minimum** : 1 action = 151 €
- **Cotation** : les actions de la Foncière d'H&H ne sont pas cotées en Bourse.
- **Évolution de la valeur de l'action** : la valeur de l'action est fixée annuellement.
- **Cession** : les actions sont cessibles, Habitat et Humanisme s'engage à exercer ses meilleurs efforts pour répondre aux demandes de cession.
- **Durée de l'investissement** : pour permettre à Habitat et Humanisme de mener à bien ses projets de logements, il est recommandé de réaliser cet investissement solidaire dans une perspective à long terme.

FISCALITE

Dispositif en vigueur selon la législation au 01/01/2026.

Sous réserve d'être conservés pendant 5 ans, les titres souscrits ouvrent droit à l'avantage IR-SIEG : **réduction d'impôt sur le revenu, au titre des revenus 2026 de 25%** du montant de la souscription plafonné à 50.000 € (célibataires) et 100.000 € (contribuables mariés ou pacsé), avec un report en cas de dépassement sur les 4 années suivantes, dans la limite du plafonnement des niches fiscales à 10.000 € de réduction d'impôt par an et par foyer, avec faculté de report pendant 5 ans en cas de dépassement.

En tout état de cause, dès lors qu'il s'agit d'une réduction d'impôt, l'avantage fiscal ne peut en aucun cas excéder le montant de l'impôt dû, avant réduction d'impôt, au titre de l'année de souscription.

Ainsi, par exemple une souscription de 10.000 € donne droit à une réduction d'impôt de 2.500 €. Si l'impôt dû est de 2.000 €, les 500 € ne sont pas reportables sur l'exercice suivant. Ils ne sont alors pas pris en compte.

En l'état actuel des textes, les actions de la Foncière d'Habitat et Humanisme sont exclues de l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière.

En cas d'assujettissement à la Contribution Différentielle sur les Hautes Revenus (CDHR), la Société attire l'attention du souscripteur sur les éléments mentionnés au paragraphe « 1.3 Risque lié à l'environnement réglementaire et fiscal » du Prospectus.

Conditions :

- En cas de revente des actions avant 5 ans (sauf en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement), il sera procédé à une reprise de la totalité de la réduction d'impôt dans la limite du montant de la cession.
- En cas de revente des actions, vous acquitterez le droit de mutation en vigueur – avec un minimum de perception (25 € au jour d'édition de ce bulletin) et l'impôt sur la plus-value éventuelle.

Les principales caractéristiques de cette opération sont les suivantes :

Société émettrice : Foncière d'Habitat et Humanisme - Société en Commandite par actions - Capital Social : 253.752.008 € - Siège Social : 69 chemin de Vassieux - 69647 Caluire et Cuire cedex - RCS Lyon B 339 804 858

Opération : Émission de 83.000 actions par offre au public, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 17 août 2026 au 04 septembre 2026 à raison de 1 action nouvelle pour 33 anciennes, au prix unitaire de 151€ par action entièrement libérée à la souscription. Les nouveaux actionnaires doivent être agréés par la gérance. Le nombre initial de 83.000 actions nouvelles pourra être augmenté de 12.450 actions nouvelles additionnelles, pour porter le nombre total d'actions nouvelles à émettre à un maximum de 95.450 actions.

Période de souscription : 07 septembre 2026 au 31 décembre 2026. Les fonds provenant des souscriptions seront déposés à la banque SG LYON ENTREPRISES—74 avenue Tony Garnier 69443 LYON, jusqu'à la délivrance du certificat du dépositaire.

Société Foncière d'Habitat et Humanisme

69 Chemin de Vassieux 69647 CALUIRE ET CUIRE Cedex - RCS LYON 339 804 858

Tél. 04 72 26 03 48 - epargne.solidaire@habitat-humanisme.org